

CANADA

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DANS L'AFFAIRE DE LA *LOI SUR LES
ARRANGEMENTS AVEC LES
CRÉANCIERS DES COMPAGNIES, L.R.C.*
1985, CH. C-36, TELLE QU'AMENDÉE :

N° : 500-11-048114-157

BLOOM LAKE GENERAL PARTNER
LIMITED, QUINTO MINING
CORPORATION, 8568391 CANADA
LIMITED ET CLIFFS QUEBEC IRON
MINING ULC.

Débitrices

-et-

THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE
LIMITED PARTNERSHIP
et
BLOOM LAKE RAILWAY COMPANY
LIMITED

Mises-en-cause

-et-

FTI CONSULTING CANADA INC.

Contrôleur

-et-

3887952 CANADA INC / LES
ÉQUIPEMENTS NORDIQUES

Créancière / Opposante

**AVIS D'OBJECTION À LA MOTION FOR THE ISSUANCE OF AN APPROVAL AND
VESTING ORDER WITH RESPECT
TO THE SALE OF CERTAIN ASSETS**

(Paragraphe 55 de l'Ordonnance Initiale Amendée)

À L'HONORABLE STEPHEN W. HAMILTON., J.C.S. SIÉGEANT EN CHAMBRE
COMMERCIALE POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, L'OPPOSANTE •, EXPOSE
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. L'OPPOSANTE

1. Les Équipements Nordiques (3887952 Canada inc) (ci-après "**Opposante**") est une corporation dont la principale activité est la construction et location d'équipements, le tout tel qu'il appert d'une copie de l'état de renseignements d'une société de personnes au registre des entreprises (CIDREQ) en date du 8 janvier 2016, communiquée au soutien des présentes comme **Pièce O-1**;
2. Les Équipements Nordiques (3887952 Canada inc) et la débitrice, The Bloom Lake Iron Ore Mine Limited Partnership (ci-après « **Bloom Lake** »), ont conclu des contrats relativement à différents travaux de construction et fourniture d'équipements, le tout tel qu'il appert des bons de commandes et factures s'y rattachant et produits au dossier de la Cour en tant que **Pièce O-2**;
3. L'Opposante les Équipements Nordiques (3887952 Canada inc) a publié au Registre des Droits Miniers, Réels et Immobiliers du Québec, une hypothèque légale de la construction portant le numéro 21 267 439 grevant les actifs de Bloom Lake, le tout tel qu'il appert de la copie de cette hypothèque légale ainsi que de sa preuve de publication, communiquées *en liasse* au soutien des présentes comme **Pièce O-3**;
4. Dans le cadre de l'Ordonnance relative à la production des réclamations à l'encontre des Débitrices rendue par cette Honorable Cour le 5 novembre 2015, l'Opposante a produit une réclamation à l'encontre de Bloom Lake, à un montant de 1 281 307.96\$, réclamation garantie, le tout tel qu'il appert de la preuve de réclamation, communiquée au soutien des présentes comme **Pièce O-4**;

II. MOTIFS RELATIFS À L'AVIS D'OBJECTION

5. L'Opposante a pris connaissance de la « *Motion for the Issuance of an Approval and Vesting Order with respect to the Sale of Certain Assets* », du 15^e rapport du Contrôleur FTI Consulting Canada Inc. ainsi que de l'Avis d'objection à la *Motion for the Issuance of an Approval and Vesting Order with respect to the Sale of Certain Assets* signifié par Groupe UNNU-EBC s.e.n.c. (ci-après « **UNNU** ») et EBC Inc. (ci-après « **EBC** ») dont copie est communiquée au soutien des présentes comme **Pièce O-5**;
6. L'Opposante fait siens les motifs de contestation soulevés dans l'Avis d'objection de UNNU et EBC et supporte la position de ces dernières.
7. La présente opposition est bien fondée en faits et en droit.

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS.

Sept-Iles, le 8 janvier 2016



BESNIER DION RONDEAU

Procureurs de l'Opposante

3887952 CANADA INC / LES ÉQUIPEMENTS
NORDIQUES

AVIS DE PRÉSENTATION

DESTINATAIRES : Me Bernard Boucher (bernard.boucher@blakes.com)
BLAKE, CASSELS & GRAYDON S.E.N.C.R.L.
600, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 2200
Montréal (Québec) H3A 3J2

Procureurs des Débitrices

ET : Me Sylvain Rigaud (sylvain.rigaud@nortonrosefulbright.com)
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L.
1, Place Ville Marie, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1

Procureurs du Contrôleur

ET : SERVICE LIST

PRENEZ AVIS que l'*Avis d'objection à la Motion for the Issuance of an Approval and Vesting Order with respect to the Sale of Certain Assets* sera présenté pour adjudication devant l'honorable Stephen W. Hamilton, j.c.s. ou l'un des honorables juges de la Cour supérieure, siégeant en chambre commerciale pour le district de Montréal, au Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1B6, le 13 janvier 2016, heure et salle à être déterminées.

Sept-Iles, le 8 janvier 2016



BESNIER DION RONDEAU
Procureurs de l'Opposante
3887952 CANADA INC / LES ÉQUIPEMENTS
NORDIQUES

No. 500-11-048114-157

COUR SUPÉRIEURE
(chambre commerciale)
DISTRICT DE MONTRÉAL

**IN THE MATTER OF THE PLAN OF COMPROMISE
OR ARRANGEMENT OF:
BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED**

QUINTO MINING CORPORATION

8568391 CANADA LIMITED

CLIFFS QUEBEC IRON MINING ULC
Petitioners

-and-

THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED
PARTNERSHIP

BLOOM LAKE RAILWAY COMPANY LIMITED

Mises-en-cause

-and-

FTI CONSULTING CANADA INC.
Monitor

**AVIS D'OBJECTION À LA MOTION FOR THE
ISSUANCE OF AN APPROVAL AND VESTING
ORDER WITH RESPECT TO THE SALE OF
CERTAIN ASSETS**

Me Luc Dion

865, boulevard Laure
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y6
Tél.: 418 962-9775
Fax: (418) 968-6806



SOCIÉTÉ D'ACTION COLLECTIF

BESNIER DION RONDEAU

AVOCATS

Notre dossier : 5079-86